

BULLETIN D'INSCRIPTION



Préinscrivez-vous sur notre site internet :
www.atlantic-pros.fr / FORMATION

À retourner par courrier accompagné du règlement à :
CESC - Service formation - 13 boulevard Monge
69330 MEYZIEU

Tél. : **04 72 10 27 69**

cesc.formation@groupe-atlantic.com

Organisme de formation enregistré sous le numéro :
84 69 17827 69

PARTICIPANTS

NOM	PRÉNOM	FONCTION	RÉFÉRENCE FORMATION	DATE	LIEU

Est-ce que le ou les stagiaires ont besoin d'un aménagement spécifique pour suivre la formation ?

☐ Oui. Le(s)quel(s) :☐ Non

ENTREPRISE

Raison sociale :

Contact administratif : Madame, Monsieur :

[illegible]

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél.: | | | | |

Email :@.....

Vous êtes : ☐ Bureau d'études ☐ CMiste ☐ Distributeur ☐ Exploitant ☐ Maître d'ouvrage
☐ Installateur climaticien ☐ Installateur électricien ☐ Installateur plombier-chauffagiste
☐ Client particulier ☐ Autre, précisez :

FACTURATION

Passez-vous par un organisme financeur de formation ? ☐ Oui ☐ Non

Organisme financeur : Personne à contacter :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Email :

Si nous ne recevons pas l'accord de prise en charge avant la formation, la facture sera adressée et ne pourra faire l'objet d'aucune modification

VOTRE COMMERCIAL

Nom : Prénom :

☐ Atlantic Solutions chaufferie et eau chaude sanitaire

☐ Atlantic Pompes à chaleur et chaudières

Atlantic Climatisation et Ventilation

☐ Atlantic Chauffage électrique et chauffe-eau

 Thermor

☐ Autre :

Ci-joint chèque(s) libellé(s) à l'ordre de CESC, **en TTC**, en règlement du ou des stages.

Nous vous remercions d'établir un chèque par session.

☐ En cochant cette case, j'atteste que le stagiaire dispose des pré-requis indiqués dans la fiche programme et accepte de transmettre tout pièce justificative à l'organisme de formation

Date : / . / Signature⁽¹⁾ :

Cachet de l'entreprise

⁽¹⁾ La signature de ce bulletin vaut acceptation sans réserve de nos conditions générales.

Le règlement intérieur applicable à nos formations et nos Conditions Générales de Vente sont disponibles sur notre site www.atlantic-pros.fr

CESC, organisme de formation déclaré sous le n° 84 69 17827 69



La prise en charge de votre formation

En fonction de la taille de votre entreprise et des financements mobilisables dans votre branche d'activité, vous avez la possibilité de demander une prise en charge de la formation par un Opérateur de Compétences (OPCO).

LES 5 ÉTAPES À SUIVRE POUR LA PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION PAR UN OPCO.

1

ENVOYER

sa demande d'inscription

- J'envoie ma demande d'inscription (page ci-contre) accompagnée de mon règlement au service Formation au moins 6 semaines avant la date choisie
- En retour, le service Formation me renvoie une confirmation d'inscription, la convention de formation et le programme

2

CONTACTER

son OPCO

- Je contacte mon OPCO pour demander mon dossier de prise en charge.

3

ENVOYER

son dossier de prise en charge

- J'envoie mon dossier de prise en charge à mon OPCO avec la confirmation d'inscription, la convention de formation et le programme.
- Mon OPCO me fait part de sa décision.

4

SE FORMER

- J'effectue ma formation dans un des centres de formation ou à distance

5

ENVOYER

les documents à son OPCO

- À la fin de la formation, je reçois une facture et une attestation de présence que j'envoie à mon OPCO pour le remboursement.

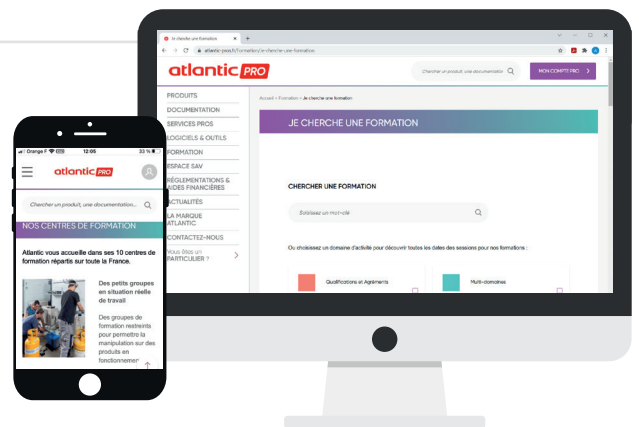
PRÉ-INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE !

Retrouvez les dates de nos formations en ligne pour demander un devis !

Rendez-vous sur www.atlantic-pros.fr, rubrique **FORMATION**.

Sur notre Calendrier, cliquez sur Chaudières et eau chaude collectives, puis sur Recherche

Vous aurez accès à toutes nos formations déjà programmées et pourrez voir les dates des sessions, ainsi que toutes les infos pratiques autour de la formation choisie.



Nos assistantes formation sont là pour vous accompagner et vous orienter dans votre choix de formation

N'hésitez pas à leur demander conseil :



04 72 10 27 69

cesc.formation@groupe-atlantic.com